

Enjeu n°3 : Valoriser l'image de la chasse

Contexte :

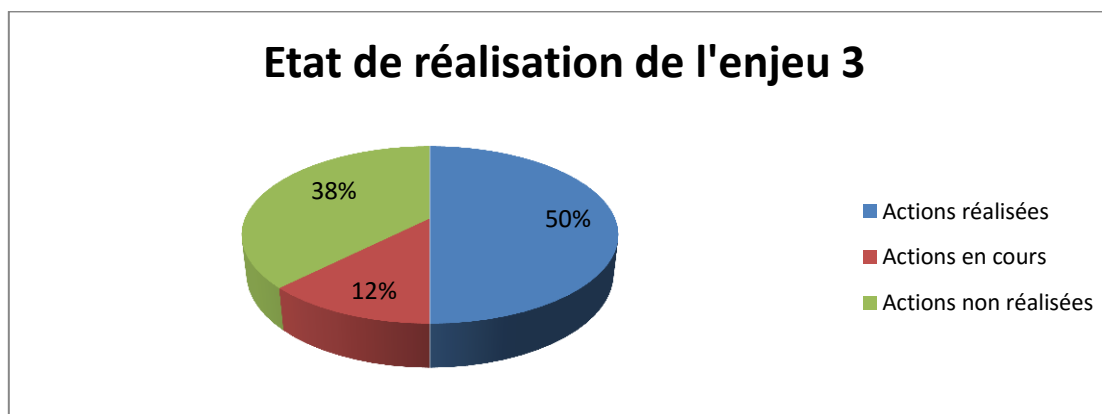
La chasse est indissociable de la vie associative des villages gersois. La pérennisation de cette activité cynégétique passe d'une part par l'adhésion de nouveaux chasseurs, mais également par la compréhension des rôles et des missions de la chasse par l'ensemble des habitants. La Fédération des Chasseurs du Gers a mené plusieurs actions afin de valoriser la chasse, en portant à la connaissance de tous que ce loisir joue également un rôle dans l'équilibre entre les espaces, les espèces et les activités humaines.

Pour ce faire et afin de favoriser la cohabitation respectueuse de tous les usagers de l'espace, la Fédération a mené des actions de communication et d'échange avec le grand public.

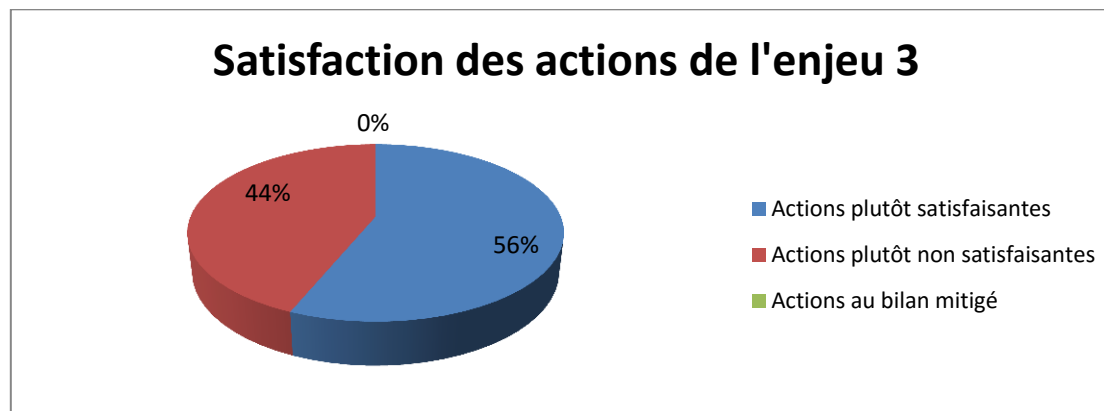
Etat de réalisation et poursuite des actions proposées :

Cet enjeu n°3 comportait **16 actions** proposées par la Fédération des Chasseurs.

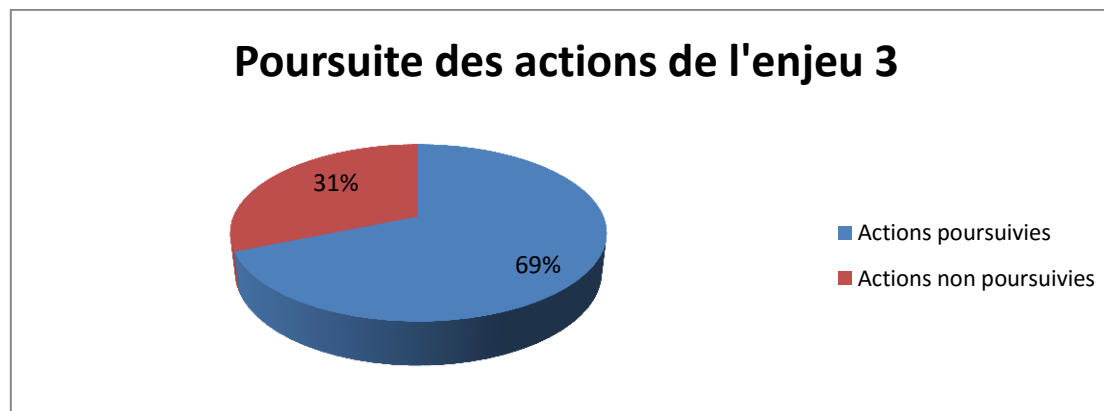
L'analyse de l'état de réalisation de ces actions, menée auprès des personnels fédéraux, indique que 10 actions ont été menées à bien ou sont en cours de réalisation, les autres n'ayant pas pu être réalisées en raison d'un manque de moyens humains, de temps, de moyens financiers ou à la difficulté à mobiliser les adhérents territoriaux. Le taux de réalisation de cet enjeu apparaît donc comme l'un des plus faibles parmi les 3 enjeux proposés par la Fédération (62%).



De plus, il apparait qu'avec un taux de satisfaction de 50%, cet enjeu est parmi ceux qui disposent le moins d'actions satisfaisantes : 9 actions ont été jugées satisfaisantes par les personnels fédéraux et 7 actions n'étaient pas satisfaisantes en l'état.



Enfin, il ressort que 11 actions (69%) seront poursuivies avec ou sans ajustements au cours des 6 prochaines années, notamment celles concernant la communication auprès du public grâce à des manifestations ou des partenariats avec les médias, ou encore la promotion des modes de chasse traditionnels et la chasse à l'arc.



Aide à la lecture des tableaux d'évaluation des actions:

1. Réponse aux exigences réglementaires du Code de l'Environnement :

Le Code de l'Environnement et ses articles L.425-1 à L.425-3-1 encadrent la mise en place du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Parmi ces différents articles, le L.425-2 précise quels sont les éléments devant obligatoirement y figurer. La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers a donc souhaité mettre en évidence à quelle obligation réglementaire chaque action répond, notamment afin de faciliter la lisibilité de l'action fédérale auprès de l'autorité administrative et des adhérents. Ainsi, dans le tableau d'évaluation, chaque action fait référence à un ou plusieurs alinéas de l'article L.425-2 du Code de l'Environnement :

- 1° : Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- 2° : Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- 3° : Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5 [du Code de l'Environnement], à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;
- 4° : Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- 5° : Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

2. Référence aux Axes Stratégiques du SDGC du Gers 2008 – 2014 :

Cette mention fait référence à l'axe stratégique auquel appartient l'action étudiée, tel qu'il est mentionné dans le SDGC 2008 – 2014. Dans le cas de l'*Enjeu n°3 : Valoriser l'image de la chasse*, il existe 2 axes stratégiques :

- 1 : Promouvoir la chasse en tant qu'actrice du monde rural ;
- 2 : Promouvoir la chasse comme étant garante du patrimoine.

3. **Intitulé de l'action :**

Correspond à la description de l'action envisagée, telle qu'elle est mentionnée dans le SDGC 2008 – 2014.

4. **Niveau de réalisation de l'action :**

Afin d'appréhender le niveau de réalisation de chaque action proposée par le SDGC 2008 – 2014, un bilan interne a été effectué auprès du(des) technicien(s) fédéral(aux) en charge de sa mise en œuvre, selon 4 modalités possibles :

- **Réalisée** : l'action a été menée à bien au terme du SDGC 2008 – 2014 ;
- **En cours de réalisation** : l'action est en voie de réalisation, soit parce que l'action a vocation à durer dans le temps, soit parce que le SDGC prévoyait de débiter au terme du SDGC 2008 – 2014, soit parce que le délai envisagé était trop court ;
- **Non réalisée** : l'action n'a pas encore été réalisée au terme du SDGC 2008 – 2014, sans toutefois avoir été abandonnée ;
- **Abandonnée** : l'action n'a pu être réalisée, faute de moyen technique, financier, réglementaire ou par défaut d'acceptation par les acteurs socio-économiques.

5. **Commentaires :**

Cette section permet de compléter, nuancer ou justifier le niveau de réalisation de l'action considérée, à l'aide d'éléments qualitatifs ou quantitatifs. Ces commentaires peuvent être issus des personnels techniques fédéraux en charge de la réalisation de l'action et/ou des partenaires mobilisés lors de la phase consultative.

6. **Perspectives données à l'action pour le SDGC 2014 – 2020 :**

Cette section indique quelle sera la perspective donnée à chaque action sur la période 2014 – 2020, au vu de l'état d'avancement de cette dernière mais également au regard des résultats obtenus par rapport aux moyens déployés, voire des éventuels difficultés ou succès rencontrés, ainsi que des remarques et des attentes des différents acteurs rencontrés lors de la consultation.

De fait, les perspectives données à l'ensemble des actions, débattues et votées par les élus fédéraux de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, tiennent lieu de projet fédéral pour les 6 prochaines années (SDGC du Gers 2014 – 2020). Les modalités possibles pour cette section sont au nombre de 3 :

- **Poursuivie sans ajustement** : l'action a été jugée satisfaisante en l'état et sera poursuivie au cours de la période 2014 – 2020 ;
- **Poursuivie avec ajustement** : l'action a été jugée plutôt satisfaisante et sera poursuivie après ajustements pour la période 2014 – 2020 ;
- **Non poursuivie** : l'action n'a pas été jugée satisfaisante et ne sera pas poursuivie pour la période 2014 – 2020.

Réponse aux exigences réglementaires L.425-2 Code de l'Environnement (1°,2°,3°,4°,5°)	Référence aux Axes Stratégiques de l'Enjeu 3 du SDGC 2008 - 2014	Intitulé de l'action	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires (principaux résultats qualitatifs et/ou quantitatifs)	Perspectives données pour le SDGC 2014-2020
Intitulé de l'objectif poursuivi					
<ul style="list-style-type: none"> • 1°: Plans de chasse et plans de gestion • 2°: Sécurité des chasseurs et des non-chasseurs • 3°: Amélioration de la pratique de la chasse (PGA, PMA, régulation nuisibles, lâchers, recherche au sang, agrainage, déplacements en battue) • 4°: Préservation et amélioration des habitats de la faune chassable • 5°: Atteinte de l'équilibre-agro-sylvo-cynégétique • N/A: Hors champs réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 1: Promouvoir la chasse en tant qu'activité du monde rural ; • 2: Promouvoir la chasse comme étant garante du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> • Intitulé de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisée • Non réalisée • En voie de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Si réalisée : satisfaisant ou non • Si non réalisée : principales raisons (techniques, financières, réglementaires, moyens humains, temporels ou financiers, non-acceptation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non poursuivie • Poursuivie sans ajustement • Poursuivie avec ajustements

Réponse aux exigences réglementaires L.425-2 Code de l'Environnement (1°,2°,3°,4°,5°)	Référence aux Axes Stratégiques de l'Enjeu 3 du SDGC 2008 - 2014	Intitulé de l'action	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires (principaux résultats qualitatifs et/ou quantitatifs)	Perspectives données pour le SDGC 2014-2020
Objectif : Valoriser l'image de la chasse dans le Gers en développant les échanges					
2°	1	Rédaction et diffusion pour le grand public d'une charte déontologique du chasseur gersois.	Non réalisée	Manque de temps	Non poursuivie
N/A	1	Créer un site internet à destination des chasseurs et des non chasseurs. Mieux communiquer envers nos chasseurs en assurant une remise à jour régulière de ce site.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	1	Valoriser l'image de la chasse à travers la ruralité et l'environnement en participant à l'animation d'un dispositif de partenariat départemental.	Réalisée	Non satisfaisant : faible d'impact des manifestations organisées	Poursuivie avec ajustements

N/A	1	Mettre en valeur les circuits thématiques faune et flore du site de Cazaux d'Anglès d'après l'étude et la réalisation d'un schéma d'aménagement du site	Non réalisée	Manque de temps et moyens financiers	Non poursuivie
N/A	1	Faciliter les échanges et faire connaître notre passion en participant annuellement à des manifestations grand public.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	1	Faire valoir nos activités en poursuivant la réalisation annuelle d'articles ponctuels en collaboration avec la presse locale. S'appuyer sur les opérations de terrains réalisées par la F.D.C. 32 pour y convier les journalistes.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
Objectif : Maintenir l'expression la plus large possible des pratiques cynégétiques et modes de chasse Gersois					
3°	2	Assister annuellement les associations de chasse spécialisées	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		pour pérenniser les modes de chasse traditionnels gersois.			
N/A	2	Etudier les perspectives du site de formation de la F.D.C. 32 de Boucagnères, réaliser un schéma d'aménagement en fonction des souhaits des adhérents de la F.D.C. 32 et progressivement mettre en œuvre ces aménagements.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement (selon opportunités)
N/A	2	Favoriser l'organisation de journées de chasse aux chevreuils et de journées de chasse aux chiens courants pour promouvoir ces modes de chasses sur le département.	Non réalisée	Difficulté à mobiliser les adhérents	Non poursuivie
3°	2	Créer un sentier de piégeage sur le site de formation de la F.D.C. 32 de Boucagnères.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

Objectif : Promouvoir l'émergence de pratiques cynégétiques nouvelles (vénerie sous terre, chasse à l'arc, chasse au vol...)

N/A	2	Promouvoir la création d'une association de chasse à l'arc sur le département. Faciliter sa pérennisation en l'accompagnant annuellement.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
2°	2	Créer un parcours de chasse à l'arc sur le site de formation de la F.D.C. 32 de Boucagnères.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	2	Permettre aux pratiquants de chasses spécifiques d'exposer leurs modes de chasse aux autres chasseurs en les conviant aux réunions organisées annuellement par la F.D.C. 32.	Réalisée	Satisfaisant (interventions aux réunions de secteur)	Poursuivie avec ajustements
N/A	2	Promouvoir la création d'une association pour la vénerie sous terre sur le département. Faciliter sa	Non réalisée	Difficulté à mobiliser les adhérents	Poursuivie sans ajustement

		pérennisation en l'accompagnant annuellement.			
3°	2	Créer un atelier exposant le principe de la recherche au sang du grand gibier blessé sur le site de formation de la F.D.C. 32 de Boucagnères.	Non réalisée	Manque de moyens humains (faible nombre de conducteurs de chien de sang)	Non poursuivie
3°	2	Créer un terrier artificiel sur le site de formation de la F.D.C. 32 de Boucagnères.	Non réalisée	Manque de moyens humains (pas d'association de vénerie sous terre)	Non poursuivie